



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV612 - 02 MARS 2016

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

201660-0009 - décision portant délégation de signature en matières spécifiques

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

201661-0009 - Arrêté portant subdélégation de signature à Bertrand MANTEROLA, directeur adjoint en matière administrative

201661-0010 - arrêté portant subdélégation de signature à Bertrand MANTEROLA, directeur adjoint en matière d'ordonnancement secondaire

201661-0011 - arrêté portant subdélégation de signature de Bertrand MANTEROLA, directeur adjoint en matière administrative pour FranceAgrimer



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201660-0009

Signé le lundi 29 février 2016

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

décision portant délégation de signature en matières spécifiques

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France en date du 7 janvier 2016 autorisant son Président à signer certaines conventions relevant du fonctionnement courant ;

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, Directeur des affaires juridiques, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE

1. De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager ;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.

2. De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

3. De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champperret et de Guyancourt, pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champperret et Guyancourt.

4. De donner délégation de signature aux agents ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Locaux concernés par la location de salles
		Nom	Fonction	
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique	Locaux CCI situés au 2, place de la bourse Paris 2°
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés aux 21, 23-25, avenue de Paris à Versailles
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 191, avenue Paul-Vaillant Coutrier à Bobigny
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Louis-Marie CALZI	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 8, place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	Attachée de direction	Locaux CCI situés au 35, boulevard du port à Cergy

ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX FORMATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation des exploitants de débits de boissons prévue à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Louis-Marie CALZI	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Valérie MARSAULT	Attachée de direction

ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX FORMATIONS A L'HYGIENE ALIMENTAIRE VISEES A L'ARTICLE L 233-4 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation relative à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale prévue à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Louis-Marie CALZI	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Valérie MARSAULT	Attachée de direction
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises	Michèle BERNARD	Responsable de département à la Direction Marketing
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Françoise MERLOZ	Directeur adjoint chargé des relations entreprises

ARTICLE 5 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX FORMATIONS A LA CREATION D'ENTREPRISE (5 JOURS POUR ENTREPRENDRE)

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre des formations à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Louis-Marie CALZI	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Valérie MARSAULT	Attachée de direction
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises	Michèle BERNARD	Responsable de département à la Direction marketing

ARTICLE 6 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	Secrétaire général

ARTICLE 7 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, Directeur des affaires juridiques, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 8 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint en charge des actions internationales et européennes
Marianne SASSERANT	Directeur réseaux et partenariats internationaux
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Housseem ABID	Responsable délivrance CLV
Christèle LEMANACH	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Nadia CHIKRI	Conseiller en Formalités
Aurélia PATRUNO	Conseiller en Formalités
Marie-France MARTINEZ	Conseiller en Formalités
Sarah JAGER	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Nicaise LUDSOR	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Daha OULD SIDI MOHAMED	Conseiller en Formalités
Morgane MEHANNA	Assistante commerciale appui

ARTICLE 9 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES

De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

ARTICLE 10 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Dominique RABILLER, Responsable du pôle production, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 11 - DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS DE FORMATION CONTINUE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Isabelle BRILLANT, Responsable du département supports, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 12 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CERTIFICATION CONFORME

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, Directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT, Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

ARTICLE 13 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DES AVIS REQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DEMANDES DE NATURALISATION

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, Directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Ile-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Patrick POCHET, Responsable du pôle représentations extérieures et activités réglementées.

* * *

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 29 février 2016



Jean-Paul VERMES



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201661-0009

Signé le mardi 01 mars 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

Arrêté portant subdélégation de signature à Bertrand MANTEROLA, directeur adjoint
en matière administrative



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRETE

**donnant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand MANTEROLA,
directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative**

Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014 nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France à compter du 15 juillet 2014.

Vu l'arrêté préfectoral n°201657-0022 du 26 février 2016 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- **Moniseur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint,**

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des actes figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°201657-0022 du 26 février 2016.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint,
- Monsieur Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et de la biodiversité, En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef de service,
- Madame Naïda DRIF, directrice d'établissement 1^{ère} classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Charles COTHENET, attaché d'administration principal, adjoint à la chef de service.
- Madame Nathalie PIHIER, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Yamine AFFEJEE, inspecteur de santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service.

Article 3 : L'arrêté n°2015264-0008 du 22 septembre 2015 est abrogé.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 01 MARS 2016

**Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**


Bertrand MANTEROLA



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201661-0010

Signé le mardi 01 mars 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

arrêté portant subdélégation de signature à Bertrand MANTEROLA, directeur adjoint
en matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRETE

**portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand MANTEROLA,
directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014 nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 juillet 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n°201657-0023 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;
- Madame Catherine PERICAUD, adjointe administrative principale de 1^e classe ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- Enseignement supérieur et recherche agricoles (n°142)
- Enseignement technique agricole (n°143),
- Forêt (n°149),
- Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires (n°154),
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n°206),
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n°215),

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des des plafonds des dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333)
- Contribution aux dépenses immobilières (n°723)

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n°201621-0004 du 21 janvier 2016 est abrogé

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le

01 MARS 2016

**Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**



Bertrand MANTEROLA

ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Sébastien FAUGÈRE, secrétaire général,
Eric DIEUPART-RUEL, adjoint au secrétaire général,
Catherine PERICAUD, responsable de la comptabilité,
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité.

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général (SG)

Xavier COURANT, chef du pôle logistique
Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information
Evelyne MAZZOLENI, responsable CEPEC
Eric DIEUPART-RUEL, secrétaire général adjoint

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Naïda DRIF, chef du service
Jean-Charles COTHENET, adjoint au chef du service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Elvira MELIN, adjointe au chef du service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Sylvie de SMEDT, chef du service
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service
Antoine MENET, adjoint au chef de service

Service régional de l'Alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, chef du service régional
Yamine AFFEJEE, adjoint au chef de service

Mission d'appui aux personnels et aux structures (MAPS)

Bernard GUEGUEN, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Hélène GUIGNARD, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures
Maclou VIOT, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Inspecteurs santé et de sécurité du travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité du travail

Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité du travail

Assistant de service social (ASS)

Sabrina SAIDJ, assistante sociale

DRIAAF site de Roissy

SRAL/SIVEP

Thierry BADIN DE MONTJOYE, chef du poste frontalier

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'Alimentation (SRAL)

Carole FOULON, chef du pôle phytosanitaire

Ludovic DUBOIS, adjoint au chef de pôle

RNM/SRISE

Franck LEMAITRE, adjoint au chef de pôle

BNEVP

Catherine COLLINET, directrice

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint de la directrice



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201661-0011

Signé le mardi 01 mars 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

arrêté portant subdélégation de signature de Bertrand MANTEROLA, directeur adjoint
en matière administrative pour FranceAgrimer



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

DECISION

Portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (FranceAgrimer)

Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

- Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- Vu** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,
- Vu** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- Vu** le livre VI du code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1^{er}, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,
- Vu** l'arrêté ministériel 1^{er} juillet 2014 nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 juillet 2014,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 201657-0024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, pour la région Ile-de-France en matière administrative,
- Vu** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Ile-de-France,
- Vu** la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,
- Vu** la décision N° FranceAgriMer/ST/2015/04 du 24 mars 2015 portant délégation de signature du directeur général de FranceAgriMer à Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,
- Vu** la décision préfectorale n°201657-0024 du 26 février 2016 du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer.

DECIDE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à :

Monsieur Thierry CHILLAUD, directeur régional et interdépartemental adjoint, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Monsieur Sébastien FAUGERE, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Sylvie de SMEDT, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Monsieur Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Madame Sylvie de SMEDT.

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de service, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de Monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Article 2 : la décision de subdélégation n°2015238-0039 du 26 août 2015 est abrogée.

Article 3 : le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le 01 MARS 2016

Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt


Bertrand MANTEROLA